

COMMUNE DE JUVIGNY LES VALLÉES

Séance du 17 novembre 2022 à 20 H 30

L'an deux mille vingt-deux le dix-sept à vingt heures, trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en salle des fêtes de Juvigny le Tertre à Juvigny-les-Vallées, sous la présidence de Xavier TASSEL, Maire en exercice.

Etaient présents :

Xavier TASSEL, Maire en exercice ;

Alain ROUSSEL, Monique SOUL, Jean-Yves HAMEL, Nathalie ROCHEFORT, Francis VÉRON, Véronique PAIMBLANC et Alain LEVALLOIS, Adjointes ;

Auguste LEFRAS, Jacqueline RICHARD, Rolande PRINGAULT, Jacqueline LAIR, Denis POUPION, Bernard LE BLANC, Brigitte BEUREL, Éric LAIR, Jean-Louis GANNÉ, Olivier COSTARD, Nicolas PERRIER, Réjane ALEXANDRE, Delphine TIRTAINE, Sandra FORTIN, André CHAPDELAINE, Edith LE BRUN et Isabelle MARTIN Conseillers Municipaux ;
formant la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice.

Absents : Bruno DESGUÉ et Véronique MICHEL

Secrétaire de séance : Nathalie ROCHEFORT

Convocation adressée le 7 novembre 2022

et affichée le 7 novembre 2022

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents : 25 Votants : 25

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents, le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2221-15 du CGCT, il est ensuite procédé à la désignation du secrétaire de séance. La proposition est adoptée, il s'agit de Nathalie ROCHEFORT

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022 qui a été transmis aux conseillers. le procès-verbal est adopté à l'unanimité, avec une observation de Monsieur Jean-Louis GANNÉ qui fait observer que la capacité d'accueil de la salle de Le Mesnil-Tôve est de 120 personnes et non de 80 personnes comme stipulé dans la délibération du 29 septembre dernier.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Compte tenu de nouveaux éléments,

Monsieur le Maire propose d'ajouter les délibérations suivantes :

- Choix de l'entreprise en charge des travaux d'aménagement pour la lutte contre les inondations du secteur de l'Epine et Chemin de La Libération
- Tarif de location du local fermé de l'espace Coworking,
- Désignation du représentant communal pour participer au programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) porté par la CA Mont Saint Michel Normandie.

Le nouvel Ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Présentation de Monsieur Arthur AUDIGER

Monsieur le Maire présente au conseil municipal Arthur AUDIGER, qui vient d'être recruté suite au départ de Madame Delphine MOUSSEL.

Dans le futur Monsieur Arthur AUDIGER reprendra les attributions de Madame Delphine MOUSSEL.

22.11.098 - SECURISATION ENTREE DE JUVIGNY (LE DOMAINE/RUE DU 6 JUIN) - TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES

MISSIONS CONCEPTION-REALISATION DES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES ET DOSSIER LOI SUR L'EAU

Le maire rappelle la délibération du 4 novembre 2020 qui avait confié la mission de maîtrise d'œuvre de conception-réalisation des aménagements hydrauliques au Cabinet INGETEC, pour un montant de 22 105,00 € HT, soit 26 526 € TTC.

Dans cette mission seules les options « phase topographie » et « dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau » étaient retenues et l'analyse des offres n'était pas incluse.

Le montant de cette prestation d'analyse s'élève à la somme de 1 200,00 € HT soit 1 440,00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ou

- d'habiliter Monsieur le Maire à signer le devis ci-joint correspondant, pour un montant de 1 200,00 € HT soit 1 440,00 € TTC
- d'habiliter Monsieur le Maire ou son Représentant à effectuer les démarches et à signer tout document utile à la préparation et à l'exécution de la présente décision.

22.11.099 - SECURISATION ENTREE DE JUVIGNY (LE DOMAINE/RUE DU 6 JUIN) - TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REALISATION DES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES

Les travaux de lutte contre les inondations du secteur de l'Epine et Chemin de La Libération

Juvigny-Le-Tertre 50520 JUVIGNY-LES-VALLEES ont fait l'objet d'une mise en concurrence en procédure adaptée, par voie dématérialisée, avis de publication du 15 septembre 2022.

Les critères de jugement des offres étaient établis comme suit :

1-Prix des prestations : 50

2-Valeur technique : 30

2.1-Mesures prises pour la protection de l'environnement (note sur 5 avec pondération de 2)

2.2-Méthode d'exécution (prise en compte des contraintes du site) (note sur 5 avec pondération de 2)

3-Planning d'exécution (note sur 5 avec pondération de 4) : 20

La date de limite de remise des offres était fixée au 18 octobre 2022 à 12h.

3 offres ont été reçues :

- SARL BRIONNE JP
- LTP LOISEL
- TP BOUTTE

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Attribue le marché à l'entreprise LTP LOISEL de Brecey pour un montant de 88 980,00 € HT soit 106 776,00 € TTC ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le marché correspondant, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

ESPACE SANTÉ

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Alain ROUSSEL qui est en charge du suivi des travaux.

Ce dernier évoque le retard de conception qui est principalement dû au cloisonnement intérieur qui est complexe du fait de la hauteur de l'ouvrage, l'échafaudage du chantier doit être sans cesse démonté et remonté pour pouvoir accéder à chaque partie du futur espace santé.

De ce fait, l'espace santé ne pourra ouvrir avant début 2023, les professionnels de santé devant si installés vont en être informés dès ce weekend.

REHABILITATION DE DEUX IMMEUBLES EN 9 LOGEMENTS AVEC ASCENSEUR

Monsieur Alain ROUSSEL qui sera en charge du suivi des travaux informe le conseil que les premiers travaux de démolition vont commencer le lundi 21 novembre 2022.

En ce qui concerne les lots n° 9 - Electricité et n°10 – Plomberie – Sanitaires – Chauffage – Ventilation plusieurs entreprises ont été consultées et doivent nous donner leur offres pour le mardi 29 novembre 2022.

L'ensemble du conseil municipal est invité à venir visiter ces 2 sites de travaux ainsi que les travaux d'aménagement de Chérencé Le Roussel, samedi matin prochain en 2 groupes, un pour 9h30 et le second pour 10h30.

22.11.100 - EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTIONS 2022

Monsieur le Maire Adjoint en charge de la Vie Associative soumet les demandes de subvention reçues en mairie.

Les dossiers ont été examinés en commission municipale « Vie Associative », et ses propositions d'attribution sont ainsi présentées.

Il est précisé que les décisions de ce jour ne font pas obstacle à ce qu'une association fasse une nouvelle demande portant sur une action particulière et/ou exceptionnelle.

Dans ce cas, la commission municipale « Vie Associative » l'examinera et la soumettra à un futur conseil municipal.

Chaque montant recensé dans le tableau ci-dessous a été voté individuellement afin que les élus membres du bureau de l'association concernée par le versement de l'aide ne prennent pas part au vote.

En ce qui concerne les dépenses engagées pour le Noël des enfants, il a été décidé d'allouer une somme de 25,00 € par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

à 24 voix pour ; à 0 voix contre ; à 1 abstention(s).

➤ d'attribuer les subventions sur la base du tableau ci-dessous

Nom de l'association	Siège	Subvention 2022
Ass° des Accidentés de la Vie (FNATH) Section Sourdeval	SOURDEVAL	200,00 €
Ligue contre le cancer	ST LO	100,00 €
Ass° Parents et Amis d'enfants Inadaptés (APAEI) FAM d'Avranches	AVRANCHES	65,00 €
Ass° des donneurs de sang Bénévoles Cantons limitrophes	SOURDEVAL	200,00 €
ACPG CTAM	JUVIGNY LE TERTRE	300,00 €
Amicale des chasseurs du Canton	CHASSEGUEY	200,00 €
Amicale des Sapeur-pompiers de Juvigny les vallées	JUVIGNY LE TERTRE	2 000,00 €
Téléthon du Tertre	JUVIGNY LE TERTRE	500,00 €
Ass° des Parents d'élèves de l'école de Juvigny les vallées (APE)	JUVIGNY LE TERTRE	1 500,00 €
Comité des fêtes de Chérencé le Roussel (26 enfants)	CHERENCE LE ROUSSEL	325,00 €
Les Furious	CHERENCE LE ROUSSEL	325,00 €
Comité des fêtes de Bellefontaine (12 enfants)	BELLEFONTAINE	300,00 €
Collectif des Musiques Pacifiques et Conviviales (CMPC)	LA BAZOGE	3 000,00 €
Comité des fêtes du Mesnil Tôve (26 enfants)	LE MESNIL TOVE	650,00 €
Comité des fêtes du Mesnil Rainfray (28 enfants)	LE MESNIL RAINFRAY	700,00 €
JUV'ANIM	JUVIGNY LE TERTRE	7 500,00 €
Ass° Sportive et Culturelle du Tertre - ASCT	JUVIGNY LE TERTRE	5 800,00 €
Ass° Sportive et Culturelle du Tertre/ exceptionnelle Minibus	JUVIGNY LE TERTRE	3 143,00 €
Roller Club	JUVIGNY LE TERTRE	4 350,00 €
Collège Notre Dame	SOURDEVAL	60,00 €
Soldat Michael BURIK	CAEN	350,00 €
Cadusée	BRECEY	297,00 €
GRIMPE	MORTAIN	300,00 €
	TOTAL	32 165,00 €

22.11.101 - ESPACE COWORKING – TARIF LOCATION AU MOIS DE LA SALLE

L'espace Coworking est composé de box mais aussi d'une salle fermée, une demande de location au mois a été reçue en mairie, il convient de fixer un tarif de location au mois pour l'utilisation de cette salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De fixer le tarif de location à 150,00 € le mois sans les charges,
- D'accorder la gratuité des charges pour les 6 premiers mois,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

22.11.102 - DESIGNATION DU REPRESENTANT COMMUNAL POUR PARTICIPER AU PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) PORTE PAR LA CA MONT SAINT MICHEL NORMANDIE

Les programmes d'actions pour la prévention des inondations (PAPI), portés par les collectivités territoriales ou leurs groupements, ont pour objet de promouvoir une gestion globale et équilibrée du risque d'inondation, pensée à l'échelle d'un bassin de risque, en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Cette échelle d'intervention se veut cohérente au regard de l'aléa inondation et des particularités du territoire, en lien avec les politiques de gestion des milieux aquatiques et d'aménagement du territoire.

Les PAPI visent à traiter les risques d'inondation (*débordement de cours d'eau, ruissellement, submersions marines...*), à l'exclusion des inondations dues aux débordements de réseaux, à travers des études et des actions combinant la gestion de l'aléa, la réduction de la vulnérabilité des personnes, des biens et des territoires et la sensibilisation des populations au risque.

Le préfet de La Manche étant désigné comme préfet « pilote » permet l'ouverture du droit au financement de l'animation d'un programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI) porté par la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie.

Le périmètre de ce PAPI inclut 132 communes. Il est principalement compris au sein du territoire de la CAMSM mais concerne également et plus modestement 8 intercommunalités voisines.

Un premier comité de pilotage (COPIL) de cette démarche PAPI, réunissant les financeurs, les services de l'Etat, les collectivités territoriales, dont les 33 communes couvertes par un PPR va avoir lieu prochainement, il appartient donc à chaque commune de désigner un membre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité désigne :

- Monsieur Xavier TASSEL comme représentant de la commune de Juvigny-Les-Vallées.

INFORMATIONS SUR LES ACTES ACCOMPLIS EN EXECUTION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La commune a reçu quatre Déclarations d'Intention d'Aliéner soumises au Droit de Préemption Urbain qui ont été transmises à la Communauté d'Agglomération pour instruction :

DIA-DPU 050 260 22 J 010 : parcelle ZD 140 – Le Domaine – Juvigny Le Tertre ;

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire souhaite échanger à propos du mail reçu de Mme Martin, diffusé à l'ensemble des conseillers municipaux, suite à l'article de presse publié le 8 novembre 2022 sur le site de la Gazette de La Manche,

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs membres du Conseil Municipal,

Je me permets de vous écrire suite à un article publié ce jour sur le site de la Gazette de la Manche, traitant de la démission de Madame Véronique Michel.

Dans cet article, Madame Michel s'étonne de l'extension de fermes potentiellement polluantes pour l'environnement. La réponse de Monsieur Tassel est la suivante : « Durant l'été, les habitants ont été consultés puisqu'il s'agit d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), affirme Xavier Tassel. »

Alors, sans vouloir juger de l'intérêt ou pas de ces extensions dont je ne connais rien, je me demande simplement comment « les habitants ont été consultés ».

En effet, à part entre le 13 et le 20/08, je n'ai pas quitté Juvigny.

Je travaille et habite Juvigny et n'ai jamais eu connaissance d'une quelconque consultation publique des habitants sur ces projets.

Pouvez-vous donc m'expliquer en détail ces projets, les conséquences que vous évaluez en terme de pollution et de nuisances, les intérêts éventuels pour les éleveurs, les lieux de ces élevages et comment vous pouvez prétendre en avoir informé la population ?

En tant que professionnelle de santé et en tant que Maman d'une petite fille de 9 ans, la protection de l'environnement ne m'apparaît pas une affaire laissée à l'Etat mais une préoccupation que chacune et chacun d'entre nous devons prendre à bras le corps. Les cancers liés à l'environnement ne concernent pas que « les autres ».

Je ne prétends donc pas ici que les projets cités dans cet article sont nuisibles. Je ne les connais pas.

Simplement, je demande des précisions et en quoi et comment s'est faite cette «prétendue » consultation des habitants de Juvigny cet été.

Plusieurs conseillers municipaux s'étonnent de la réception de ce mail et souhaitent rappeler que Juvigny-Les-Vallées est un territoire rural et que l'agriculture y occupe une place prépondérante.

De plus, les dossiers portés à la connaissance du public sont des dossiers soumis à autorisation et donc vérifiés par les services de l'état avant d'être réceptionnés en mairie pour publication (affichage à la mairie du siège de l'exploitation agricole et à Juvigny Le Tertre) et consultation. Le conseil municipal n'a qu'un rôle consultatif.

Monsieur le Maire fait lecture de la réponse qu'il propose d'envoyer.

22h45 Monsieur Nicolas PERRIER quitte la séance.

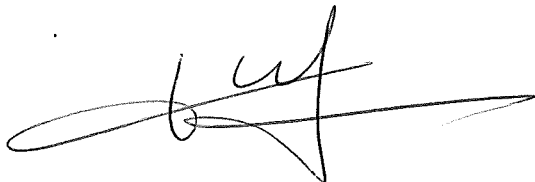
Le problème récurrent de divagation d'animaux sur la commune de Le Mesnil Rainfray est abordé, une intervention des services vétérinaires et de la gendarmerie est programmée et la mairie sera destinataire du rapport qui sera établi.

Monsieur Jean-Yves HAMEL fait par du spectacle « Tellement Sardou » organisé à Brecey ce samedi 19 novembre et dimanche 20 novembre par le CMPC de La Bazoge.

Monsieur Olivier COSTARD souhaiterait que la population soit informée de la réutilisation de la pierre de l'ancienne maison Jamet. En effet, cette pierre a été broyée et remise dans les chemins communaux comme empierrement.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 23H25.

Le Secrétaire de séance,



Le Maire,

